

FNB de répartition de l'actif équilibré CI (CBAL) - Parts ordinaires
Gestionnaire : Gestion mondiale d'actifs CI
19 avril 2024

Le présent document contient des renseignements essentiels que vous devriez connaître sur FNB de répartition de l'actif équilibré CI. Vous trouverez plus de détails sur ce fonds négocié en bourse (« FNB ») dans son prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec Gestion mondiale d'actifs CI par téléphone au 1-800-792-9355 ou par courriel à l'adresse servicefrancais@ci.com, ou visitez le www.ci.com/fr/.

Avant d'investir dans un FNB, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respectez votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	23 mai 2023	Gestionnaire du fonds :	Gestion mondiale d'actifs CI
Valeur totale au 29 février 2024 :	2,11 millions \$	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion mondiale d'actifs CI
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,42 %	Distributions :	Trimestriellement en mars, juin, septembre et décembre (revenu net et/ou remboursement du capital, le cas échéant) et en décembre (gains en capital nets réalisés, le cas échéant)

Renseignements sur les opérations (période de 12 mois close le 29 février 2024)

Symbole boursier :	CBAL	Volume quotidien moyen :	Cette information n'est pas disponible parce que la série existe depuis moins de 12 mois consécutifs.
Bourse :	TSX	Nombre de jours de négociation :	Cette information n'est pas disponible parce que la série existe depuis moins de 12 mois consécutifs.
Monnaie :	\$ CA		

Tarification (période de 12 mois close le 29 février 2024)

Cours du marché :	Cette information n'est pas disponible parce que la série existe depuis moins de 12 mois consécutifs.	Écart acheteur-vendeur moyen :	Cette information n'est pas disponible parce que la série existe depuis moins de 12 mois consécutifs.
Valeur liquidative :	Cette information n'est pas disponible parce que la série existe depuis moins de 12 mois consécutifs.		

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB vise à procurer à la fois une croissance du capital à long terme et un niveau modéré de revenu, principalement en investissant dans des FNB qui offrent une exposition à un portefeuille de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 29 février 2024. Les placements du FNB changeront au fil du temps.

Principaux placements (au 29 février 2024)

1. iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF	33,0 %
2. FNB Indice 1000 É.-U. CI (parts ordinaires non couvertes)	18,4 %
3. FNB Indice d'actions canadiennes CI	18,3 %
4. iShares Core MSCI EAFE ETF	14,8 %
5. Vanguard Global Aggregate Bond Index ETF	9,8 %
6. iShares Core MSCI Emerging Markets ETF	5,6 %
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1 %
Pourcentage total des 7 principaux placements	100,0 %
Nombre total de placements	7

Répartition des placements (au 29 février 2024)

Quel est le degré de risque?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

FNB de répartition de l'actif équilibré CI (CBAL) - Parts ordinaires

Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que la volatilité de ce FNB est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

faible	faible à moyen	moyen	moyen à élevé	élevé
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de série TSX.B du fonds depuis leur création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

¹ Le rendement est calculé à l'aide de la valeur liquidative du FNB.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement de cette série de titres du FNB au cours des dernières années civiles. Cette information n'est pas disponible, parce que la série existe depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement de cette série de titres du FNB sur 3 mois. Cette information n'est pas disponible, parce que la série existe depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans de cette série de titres du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série existe depuis moins de 12 mois consécutifs.

Négociation des FNB

Les FNB détiennent un panier de placements, tout comme les fonds communs de placement, mais sont négociés en bourse comme les actions. Voici quelques aspects à garder à l'esprit au moment de négocier des FNB :

Prix

Les FNB ont deux prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les FNB sont achetés et vendus en bourse au cours du marché. Le cours du marché peut changer pendant un jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de la valeur des placements d'un FNB peuvent influencer sur le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours à tout moment un jour de bourse. Les cours ont deux composantes : le cours acheteur et le cours vendeur.
- Le cours acheteur est le prix le plus élevé qu'un acheteur est disposé à payer si vous voulez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le prix le moins élevé qu'un vendeur est disposé à accepter si vous voulez acheter des parts de FNB. L'écart entre les deux est appelé « écart acheteur-vendeur ».
- En général, un écart acheteur-vendeur moins important signifie que le FNB est plus liquide, ce qui veut dire qu'il est plus probable que vous obteniez le prix auquel vous vous attendez.

FNB de répartition de l'actif équilibré CI (CBAL) - Parts ordinaires

Valeur liquidative

- Comme les fonds communs de placement, les FNB ont une valeur liquidative. Cette dernière est calculée après la clôture de chaque jour de bourse et reflète la valeur des placements d'un FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative est utilisée pour calculer l'information financière aux fins d'établissement de rapports – comme les rendements qui sont présentés dans ce document.

Ordres

Il existe deux options principales pour effectuer des opérations : passer des ordres au marché et des ordres à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché actuel. Un ordre à cours limité vous permet d'établir le cours auquel vous êtes disposé à acheter ou à vendre des parts.

Moment

En général, les cours du marché des FNB peuvent être plus volatils au début et à la fin d'un jour de négociation. Envisagez d'utiliser un ordre à cours limité ou d'effectuer une opération à un autre moment du jour de négociation.

À qui le FNB est-il destiné?

Les investisseurs qui :

- recherchent une croissance du capital à long terme et un niveau de revenu modéré au moyen de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux
- recherchent une exposition à un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe
- investissent à moyen terme
- tolèrent un risque faible à moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre cette série de titres du FNB. Les frais, y compris les commissions de suivi, peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Commissions de courtage

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des titres du FNB. Les commissions peuvent varier selon la société de courtage. Certaines sociétés de courtage peuvent offrir des FNB sans commission ou exiger un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2023, les frais du FNB représentaient 0,43 % de sa valeur, ce qui correspond à 4,30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB.	0,42 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opération du FNB.	0,01 %
Frais du FNB	0,43 %

Commission de suivi

La commission de suivi est une commission continue. Elle est versée tant que vous détenez des titres du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

FNB de répartition de l'actif équilibré CI (CBAL) - Parts ordinaires

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, veuillez communiquer avec Gestion mondiale d'actifs CI, ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2^e étage
Toronto (ON) Canada
M5J 0A3

Tél. sans frais : 1-800-792-9355
Courriel : service@ci.com
www.ci.com/fr/

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.